



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

MAIRIE VILLAUDRIC
31620

☎ 05 61 82 44 13

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC

SÉANCE du lundi 15 décembre 2025

Date de convocation : 11/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 15 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PROVENDIER Philippe, Maire.

Présents : Aurore CAUJOLLE, Philippe CAUVIN (arrivé au point 42-2025), Marie-Pierre CRAUZZO, Didier GARRIGUES, Isabelle GUILLOT Josselyne MANNEVILLE, Redouan OUALI, Marie-Cécile OUNNAS-TROUVEROY, Denis PARISE, Suzanne PONS, Liliane PLAS, Gérard PRADEAU, Philippe PROVENDIER, Abdel RIAD, Jean-Luc SALVATGE.

Absents excusés : Christelle MARROT, Sylvain PINEAU

Christelle MARROT a donné procuration à Denis PARISE

Sylvain PINEAU a donné procuration à M. Philippe PROVENDIER

Monsieur Denis PARISE a été élu secrétaire de séance.

Délibération 48-2025 : Re naturalisation des cours d'école - Rapporteur Philippe PROVENDIER

Monsieur le maire rappelle l'accord de principe que le conseil municipal a donné lors du dernier conseil municipal concernant la candidature de la commune visant à être accompagner dans une démarche de re naturalisation de leurs cours d'écoles, bâtiments scolaires et/ou cheminements scolaires, dans l'objectif de renforcer la résilience face aux effets du changement climatique.

Il rappelle par ailleurs la démarche initiée fin 2024 auprès du CAUE concernant la végétalisation des cours d'école, laquelle a déjà donné lieu à des rencontres au cours de l'année ainsi qu'à la rédaction d'une note d'enjeux par le CAUE.

Monsieur le Maire propose d'entériner la décision de candidature.

Le chiffrage a été estimé sur la base des éléments suivants :

- 820 m² de bitume à décroûter pour planter ainsi que le terrassement au niveau des gradins
- 430m² de surfaces à requalifier en surfaces enherbées, massifs arbustifs et vivaces
- Du mobilier, des gradins, des jeux à installer
- 60m linéaires de cheminement (réemploi d'enrobé scié) dans les zones végétalisées élémentaire
- 200m² de zones en copeaux de bois
- Des ganivelles (170ml) pour protéger certaines surfaces du piétinement
- 14 arbres en plus

L'estimatif est de l'ordre de

- 120 000 € HT : projet d'aménagement
- 10 000 € HT : estimation des honoraires de maîtrise d'œuvre d'un paysagiste concepteur

Soit 130 000 € HT

Il devra également être comptabilisé la part de jeux et mobilier de l'ordre de 35 à 40 000 € HT

Des aides financières pourront également être demandées auprès de l'agence de l'eau, le fonds vert et le département.

- Une équipe d'élus devra être mobilisée pour porter le projet

Le conseil municipal après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, à **17** voix POUR **0** Voix CONTRE et **0** Abstention

- approuve la candidature de la commune à cet appel à projet
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en lien avec cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

Le Maire
P. PROVENDIER

